



Agir pour
la biodiversité



Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des « Gorges de la Dordogne »

Date : 24 octobre 2023

Lieu : Commune de Gros-Chastang

Participants : 36 participants au COPIL

Nom des participants	Structures / Communes
Carole TESSIER	Région Nouvelle-Aquitaine
Eva TOUZEAU	DDT15 / SE
Léane JAVALOYES	DDT19
Sophie RIOL	DDT19
Frédéric BIVERT	Maire de Liginac (19)
Jacqueline CAUX	Adjointe à la mairie de Soursac (19)
Manuel GANHITO	Adjoint à la mairie d'Avèze (63)
Alexandre VERDIER	Communauté de communes Dômes Sancy Artense Maire de Bagnols (63)
Julien GAYDIER	Maire de Singles (63)
Patrick RAMOND	Adjoint à la mairie de Bassignac-le-Haut (19)
Jean-Marc CHIRIER	Adjoint à la mairie de Gros-Chastang (19) Association La Dordogne de Villages en Barrages
Christian MADELRIEUX	Maire de Gros-Chastang (19)
Gérard MURAT	Adjoint à la mairie de Gros-Chastang (19)
Laurette PLAS	Adjointe à la mairie de Gros-Chastang (19)
Guillaume POINAT	OFB 19
Nicolas MALLET	OFB 19
Laurent CHABROL	CPIE Corrèze
Catherine DUBOIS SALLON	Corrèze Environnement
Alain BROGNIART	RISR / Corrèze Environnement
Elisabeth BROGNIART	RISR / Corrèze Environnement
Annick BENZAËCH	RISR / Corrèze Environnement
Yves REVERSEAU	Puy de Dôme Nature Environnement
Anne BARBAIL	AFOXA
Chantal TRENTESAUX	AFOXA
Bruno GENEIX	CNPF
Adrien MASTON	EDF
Natacha FERRER	Conservatoire du littoral
Maëlle ROUTET	EPIDOR
Robin PETIT	PNR Millevaches en Limousin
Clémentine GUERBER	LPO AURA DT Auvergne



Agir pour
la biodiversité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Mathieu ANDRE	LPO DT Limousin
Marie-Laure MIEGE	LPO DT Limousin
Anthony VIRONDEAU	LPO DT Limousin
Didier DUPONT	LPO DT Limousin
Amélie POSSICH	LPO DT Limousin
Alexandre Adam	LPO DT Limousin

Déroulé du Copil :

La présentation est disponible en pièce jointe et téléchargeable sur le site internet :

<https://gorgesdeladordogne.n2000.fr/>

Le déroulé de la présentation a été le suivant :

- Présentation des nouveaux élus régionaux et du changement de structure porteuse du site (de l'Etat à la Région)
- Présentation de Natura 2000 (vidéo), du site des Gorges de la Dordogne et des oiseaux protégés nicheurs
- Présentation des actions menées sur la ZPS en 2022-2023
 - Actions contractuelles et Charte N2000
 - Assistance technique et évaluations d'incidences
 - Suivis scientifiques
 - Actions de communications et de sensibilisation
 - Animations scolaires et grand public
- Présentation du projet de placette de nourrissage pour le Milan royal sur la commune de Gros-Chastang
- Budget
- Perspectives 2024 : poursuite des actions, mise à jour du DOCOB, redéfinition du programme d'actions
- Temps d'échange avec les participants sur les actions à mener
- Intervention de Laurent CHABROL du CPIE de la Corrèze (l.chabrol@cpiecorreze.com) pour informer sur un programme de suivi scientifique de la Rosalie des Alpes. Le contacter pour plus d'informations et si vous avez des observations à transmettre.



Agir pour
la biodiversité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Les échanges :

• Charte et Contrats Natura 2000 :

- Question de M. Bruno GENEIX (CNPf) sur les cas de propriétaires forestiers voulant s'engager dans un code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et qui doivent, pour ceux situés en zone Natura 2000 signer la Charte Natura 2000 pour obtenir le CBPS. Problématique : délai de retour de la Charte (deux dossiers en attente depuis 6 mois).

Réponse de Mme Carole TESSIER de la région Nouvelle-Aquitaine expliquant les délais : le recrutement du service N2000 de la Région a été achevé au 1er octobre 2023. Les demandes de Chartes en cours ont bien été reçues et sont en cours d'instruction.

- Question de M. Laurent CHABROL (CPIE de la Corrèze) : pour un propriétaire dont les parcelles sont situées sur plusieurs zone Natura 2000, quelles chartes choisir ?

Réponse de l'animatrice : liberté de signer l'une ou l'autre des chartes, mais actuellement pas les deux car l'exonération de la taxe sur le non bâti ne peut être accordée qu'une fois par parcelle. Il faut donc sélectionner la charte la plus adaptée en fonction de la parcelle et de ses caractéristiques. L'animateur Natura 2000 est là pour accompagner cette démarche.

- Il a été demandé à plusieurs reprises quel était le nombre de contrats et de chartes signées à l'échelle de la ZPS.

Actuellement, peu de contrats ont été réalisés depuis une dizaine d'année sur le site : 3 contrats en Corrèze (restauration de mare et bois sénescents) et 1 contrat en Auvergne pour du bois sénescents. Il y a diverses explications à la difficulté de mettre en place des contrats sur le site : éligibilité des parcelles en fonction des conditions de financement, la grande taille du site, les nombreux propriétaires et leur méconnaissance des possibilités de contractualisation, le morcellement des parcelles et l'avance de frais nécessaire pour souscrire à un contrat. Pour les Chartes, une quinzaine sont en cours sur le site pour l'ensemble du site, représentant environ 320 ha. Se sont souvent des parcelles de petites superficies qui sont concernées.

L'assemblée pense qu'un travail de communication plus important est à mener pour faire connaître ces contrats aux propriétaires et les différentes possibilités d'actions.

- Il a été mentionné par une participante qu'il était intéressant de mettre en avant les actions réalisées dans le cadre des contrats, que ça permet de mieux visualiser ce qui a été fait sur le site. Ces exemples pourraient être intéressants à diffuser à une plus large échelle pour mieux informer les propriétaires.
- Une question a été posée sur comment sont financés les contrats et quels sont le rôle des Régions ?

Les contrats sont financés par des fonds européens et des Régions. Côté Corrèze les financements sont gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine, et côté Auvergne il s'agit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour la Nouvelle-Aquitaine les conditions de



Agir pour
la biodiversité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

contractualisation et d'éligibilité ont été établis (il y a peu de changements par rapport à ce qui étaient mis en place auparavant). Côté Auvergne-Rhône-Alpes, il n'y a pour l'instant pas d'informations à ce sujet, la contractualisation se mettra en place courant 2024.

Pour le financement des contrats la prise en charge par les fonds européens est de :100% pour un contrat déposé par un particulier et de 80 % pour un contrat déposé par une collectivité (avec les 20 % restant en autofinancement).

A noter que la Région Auvergne-Rhône-Alpes va déléguer au 1er janvier 2024 la gestion des zones Natura 2000 présents sur son territoire aux Parcs Naturels Régionaux (PNR), et au Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) pour les sites N2000 en dehors des zonages des PNR. La ZPS des Gorges de la Dordogne reste portée par la Région Nouvelle-Aquitaine.

- La complexité administrative est pointée du doigt, et selon certaines personnes de l'assemblée, elle n'aide pas les propriétaires à se lancer dans ces démarches. Cette difficulté en dissuade plus d'un, et le manque de communication est également un sujet régulièrement évoqué. Il est rappelé le rôle de l'animateur qui est là pour informer et accompagner les propriétaires dans leurs démarches.

- **Placette de nourrissage du Milan royal :**

- M. le maire de Gros-Chastang intervient pour dire qu'il se réjouit de voir un tel projet se réaliser sur sa commune. Il mentionne également l'importance d'intégrer les différents acteurs du territoire aux projets (chasseurs, agriculteurs, habitants...).

La question est posée de savoir si des déchets issus des animaux tués à la chasse (gros gibier) pourront alimenter la placette ? des recherches quant à la réglementation en vigueur seront faite à ce sujet pour pouvoir répondre à cette question à la prochaine réunion publique.

- Intervention de M. Chirier qui précise que cet aménagement est aussi un bon outil pour de la pédagogie auprès des habitants du territoire et qu'il ne faut pas oublier cette partie-là d'information lors de la réalisation du projet. Cet aménagement devra continuer de « vivre » après sa réalisation.
- Question de M. Geneix sur le nombre de placettes qu'il sera envisagé d'installer à l'avenir. Réponse sur le contexte : la situation du milan royal, les enjeux de conservation, le rôle des placettes. Le projet actuel concerne 5 placettes pour le Limousin. Une seule existe actuellement à St Bonnet les Tours de Merle. Celle de Gros-Chastang sera la 2^{ème} de la Corrèze. Un projet en Haute-Vienne est à l'étude, ainsi qu'une avec le PNR de Millevaches.
- Question de Mme Ferrer (conservatoire du littoral) sur la durée de vie des placettes. Réponse : dans l'arrêté il n'y a pas de limite de temps. Cette durée de vie des placettes dépend des personnes qui en sont gestionnaires et de la disponibilité de sous-produits animaux pour alimenter la placette. L'idée ici est de redonner une place aux charognards sauvages dans les systèmes d'élevage.



Agir pour
la biodiversité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

- **Volet communication et sensibilisation :**

- Remarque du maire de Liginiac : il serait bien qu'il y ait des panneaux d'information sur l'entrée des sites Natura 2000 (avec flashcode renvoyant au site internet, par exemple), ainsi que sur les sites stratégiques (ex. les belvédères, etc). M. le maire souligne que peu d'informations sont disponibles sur la zone pour signaler la présence que nous sommes dans un site Natura 2000 préservé. L'idée des panneaux est notée par les animatrices et sera à l'étude pour les prochaines années pour le financement et le contenu de ces panneaux, ainsi que la pertinence des lieux à choisir pour cet affichage. M. le maire est prêt à aider à la réflexion qui sera menée sur ce support d'information.
- Proposition des animatrices d'organisation d'interventions auprès des conseils municipaux et/ou des habitants.

M. le maire de Liginiac, Mme Caux représentante de la commune de Soursac et M. le maire de Bassignac-le-Haut mentionnent alors leur intérêt pour une rencontre sur leurs communes auprès des élus et habitants. M. Chirier indique qu'une présentation Natura 2000 pourrait être proposée lors de l'AG de l'association La Dordogne de Villages en Barrages, où sont conviés les communes partenaires du sentier de randonnée, et qui pour la majorité sont également présentes sur le site Natura 2000. Une représentante de l'AFOXA propose que la LPO intervienne lors d'une journée d'informations auprès de l'association.

Également il pourrait être envisagé de proposer des animations lors d'événements marquants ou annuelles (comme il a été fait pour les journées de la migration). Il est proposé par exemple d'intervenir le 21 mars prochain pour la Journée internationale des forêts.

- Proposition par les animatrices de créer une exposition mobile.

Proposition jugée intéressante par l'assemblée (proposition de la faire circuler par M. Chirier le long du chemin de randonnée La Dordogne de Villages en Barrages, ainsi qu'avec les communes présentes sur le sentier (38 communes sont concernées par le sentier). ou encore dans certains lieux à des périodes stratégiques comme lors des journées de La Thébaïde à Arches (mai ou sept-oct) ou à Singles. Également cette exposition pourrait être utilisée dans les salles ouvertes et/ou d'exposition.

- Il a été souligné qu'il serait intéressant de proposer une plaquette générale (quelques lignes de présentation du site N2000 et le lien vers le site internet) qui pourrait être intégré au site internet des communes afin d'informer les habitants et pour que l'information soit plus facilement accessible.



Agir pour
la biodiversité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Contacts utiles :

- Présidence du COPIL du site des Gorges de la Dordogne : [Mme REYDY Anabelle](#), élue régionale (préside par délégation du Président de Région)
- Formation d'une équipe Natura 2000 de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour le Limousin :
 - [Carole TESSIER](#), chargée de gestion des sites Natura 2000 basée à Limoges, carole.tessier@nouvelle-aquitaine.fr
 - Le [service Natura 2000](#) de la Région Nouvelle-Aquitaine, natura2000@nouvelle-aquitaine.fr
- L'animation du site par le groupement LPO :
 - LPO AURA délégation territoriale de l'Auvergne, [Clémentine GUERBER](#), animatrice Natura 2000 côté Auvergne : clementine.guerber@lpo.fr / 06.17.12.33.11
 - LPO délégation territoriale du Limousin, [Amélie POSSICH](#), animatrice Natura 2000 côté Corrèze : amelie.possich@lpo.fr / 06.22.52.42.33
- Les services de l'Etat ([DDT](#)) gardent la compétence de suivi des évaluations d'incidences Natura 2000